

Séance du 14/03/2024

Date de convocation : 16/02/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : **17** présents et **5** représentés

Suffrages exprimés : **22**

Nombre de voix : **40**

Majorité absolue : **12**

Pour : **22 (40 voix)**

Contre : **0**

Abstention : **0**

COMITE SYNDICAL

Délibération n° CS-24-06

Dépôts de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'Appel à Candidature de la Région Grand Est, intitulé « Accompagnement des porteurs de projets éligibles au FEADER Agroforesterie pour 2024-2027 » et à l'appel à projet « Déclinaison du Pacte en faveur de la haie, volet animation »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,
Vu les statuts dudit Syndicat,
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- **APPROUVE** le dépôt du dossier de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'appel à candidature « Accompagnement des porteurs de projets éligibles au FEADER Agroforesterie pour 2024-2027 » de la Région Grand Est,
- **APPROUVE** le dépôt du dossier de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'appel à projet « Déclinaison du Pacte en faveur de la haie, volet animation »,
- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait à Pont-à-Mousson, le 14 mars 2024
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.